

CHARPENTIER SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de 326.610 euros

**Siège Social : L'OIE (85140)
Zone Artisanale - 3, rue des Artisans**

RCS LA ROCHE-SUR-YON 321 643 132

Ci-après la « **Société** »

✍

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES

EN DATE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, à dix-huit heures trente,

Les soussignés :

- **La société HOLDING FAMILIALE CHARPENTIER**, société civile au capital de 16.885.228 euros, dont le siège est sis : 3, Rue des Artisans - Zone Artisanale - 85140 L'OIE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 834 907 909, représentée par Monsieur Hervé CHARPENTIER, agissant en qualité de Gérant,

et

- **Monsieur Didier AIRIEAU**, demeurant : 70, Rue de la Jolivière – 85000 MOUILLERON LE CAPTIF,

et

- **La société STEDI**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis : 70, Rue de la Jolivière - 85000 MOUILLERON LE CAPTIF, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 512 758 509, représentée par Monsieur Didier AIRIEAU, agissant en qualité de Président,

et

- **La société CAGC**, société par actions simplifiée au capital de 630.010 euros, dont le siège est sis : 3, Rue des Artisans - Zone Artisanale - 85140 L'OIE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 890 786 544, représentée par Monsieur Thierry BRETHOME, agissant en qualité de Président,

et

- **La société CAGC 2024**, société par actions simplifiée au capital de 830.010 euros, dont le siège est sis : Les Rivières – 85480 SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 929 417 640, représentée par Madame Karine PIVETEAU agissant en qualité de Président,

En présence de la société BDO LES HERBIERS, Commissaire aux comptes titulaire, étant précisé que Monsieur Didier LATOURNERIE, Co-commissaire aux comptes titulaire, est absent et excusé.

I – Après avoir exposé que :

[...]

II – Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes relatives à :

[...]

- Etat des mandats des Commissaires aux comptes ;
- Formalités de publicité.

[...]

SIXIEME DECISION – ETAT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La collectivité des associés, constatant que les mandats de Monsieur Didier LATOURNERIE, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Yves LAUCOIN, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, viennent à expiration avec la présente réunion, décide de :

- Prendre acte de la cessation du mandat de Monsieur Didier LATOURNERIE, Co-Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Nommer en remplacement en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice devant clôturer le 31 décembre 2029 :
 - La société CL-AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 24.740 euros, dont le siège social est sis : allée Alain Gautier – Parc Actilonne – Olonne-sur-Mer - 85340 LES SABLES D'OLONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 479 588 410 ;
- Prendre acte de la cessation du mandat de Monsieur Jean-Yves LAUCOIN, Co-Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Yves LAUCOIN, la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant n'étant requise que lorsque le Commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle.

SEPTIEME DECISION – FORMALITES DE PUBLICITE

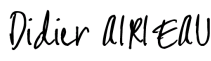
En conséquence de ce qui précède, la collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

BOUR

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés.

Extrait certifié conforme

Le Président
Monsieur Didier AIRIEAU

DocuSigned by:

270AD1546D444D7...

Le présent acte est signé électroniquement dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, grâce à la plateforme DocuSign (i) permettant la remise d'un exemplaire numérique de l'acte au signataire et (ii) garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.